

autorité responsable de ses relations internationales, au Secrétaire Général de l'Organisation, qui en informera immédiatement tous les Membres de l'Organisation.

PARTIE XVIII

Suspension

ARTICLE 31

Si un Membre manque à ses obligations financières vis-à-vis de l'Organisation; ou manque de toute autre manière aux obligations que lui impose la présente convention, le Congrès peut, par une résolution à cet effet, suspendre ce Membre de l'exercice de ses droits et de la jouissance de ses privilèges en tant que Membre de l'Organisation, jusqu'à ce qu'il se soit acquitté desdites obligations, financières ou autres.

PARTIE XIX

Ratification et adhésion

ARTICLE 32

La présente Convention sera ratifiée par les Etats signataires et les instruments de ratification seront déposés auprès du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, qui notifiera la date de leur dépôt à tous les Etats signataires et adhérents.

ARTICLE 33

Sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente Convention, l'adhésion pourra s'effectuer par le dépôt auprès du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'un instrument d'adhésion, qui prendra effet à la date de sa réception par ce Gouvernement, lequel notifiera tous les Etats signataires et adhérents.

ARTICLE 34

Sous réserve des dispositions de l'article 3 de la présente Convention,

- a) tout Etat contractant peut, au moment de sa ratification ou de son adhésion, déclarer que la présente Convention est valable pour tel territoire ou groupe de territoires pour lequel il assume la responsabilité des relations internationales.
- b) La présente Convention peut à tout moment par la suite être appliquée à un territoire ou groupe de territoires, sur notification par écrit au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, et vaudra à l'égard du dit territoire à la date de réception de la notification par ce Gouvernement, qui notifiera tous les Etats signataires et adhérents.
- c) Les Nations Unies pourront appliquer la présente Convention à tout territoire ou groupe de territoires sous tutelle dont l'administration leur incombe. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique notifiera cette application à tous les Etats signataires et adhérents.